



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 8 juin 2022

Prix de l'Ordre 2022 Ouverture des candidatures

Ce mercredi 8 juin marque l'ouverture des candidatures pour le Prix de l'Ordre 2022. Cette récompense valorise des travaux ou des actions marquantes ayant contribué à renforcer le rôle du pharmacien dans la protection de la santé publique. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 septembre 2022.

Le **Prix de l'Ordre** récompense ainsi un pharmacien pour des actions ou travaux notables concourant notamment à la prévention ou la promotion de la santé, à l'amélioration des pratiques professionnelles, au dépistage, à la qualité des soins, ou encore à l'éducation thérapeutique du patient. Ces travaux doivent avoir été menés à l'initiative du candidat.

Le jury du Prix de l'Ordre est composé du président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens ou son représentant, de conseillers ordinaires représentant chaque métier de la pharmacie, d'enseignants nommés siégeant au sein du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, d'un représentant du Cespharm, du lauréat de l'édition précédente ainsi que d'un représentant d'une association de patients. Le lauréat du Prix de l'Ordre reçoit une récompense de 3.000 €.

« *Les pharmaciens sont pleinement investis dans leur exercice au service de la santé publique. Ils n'ont cessé d'œuvrer pour la prévention ou la promotion de la santé, l'amélioration des pratiques, la qualité des soins, ou encore l'éducation thérapeutique du patient. Je souhaite à travers ce prix, que l'Ordre récompense leurs actions qui valorisent toute notre profession.* » déclare **Carine Wolf-Thal**, présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Les modalités du Prix de l'Ordre 2022

Pour postuler au Prix de l'Ordre, dépôt du dossier de candidature avant le 15 septembre 2022, au secrétariat de la présidence du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens : 4 Avenue Ruysdaël – 75379 Paris Cedex 08.

Le dossier devra comporter :

- une lettre de candidature afin de montrer ses motivations,
- un curriculum vitae,
- une photocopie du diplôme de pharmacien ou de docteur en pharmacie,
- un mémoire relatant les actions et travaux que les participants entendent présenter à l'appui de leur candidature,
- une note de synthèse indiquant l'adéquation entre le dossier et les objectifs du prix.

Retrouvez le règlement du prix sur : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Prix-de-l-Ordre-des-pharmaciens>

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Henri Maus
hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence

Aurélien Flaugnatti
aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Romain Charpiot
romain.charpiot@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 98 27